

Formation organisée par la commission "Droits de la Nature" du barreau de Paris
Marine BOISSIER-DEFROCOURT et Marine YZQUIERDO (dir.)



Première formation Droits de la Nature

Vendredi 10 novembre 2023
de 10h00 à 12h00



Stéphane Pessina

Maître de conférences H.D.R. en droit privé
Université de Rouen-Normandie

Contact : stephane.pessina@univ-rouen.fr

CUREJ UR 4703

Cheminement intellectuel

LE CONSTAT :

- Les peuples du monde entier sont conscients de la gravité de la situation de la Terre. Cette prise de conscience paraît indispensable car nous vivons une crise climatique majeure, en même temps que nous assistons à la 6^{ème} extinction de masse du vivant. Nous vivons aussi une crise sans précédents de la biodiversité alliée à une pollution massive des océans, des sols, de l'air, sur fond de tensions hydriques qui s'amplifient chaque jour.
- Face à un tel constat, il apparaît nécessaire de mener une profonde réflexion critique sur nos modes de pensée. Dit autrement, nous devons essayer d'enrichir le paradigme occidental moderne classique qui est inscrit en nous et dans les institutions de notre société. Selon **Karl Polanyi**, il faut un contexte intellectuel, philosophique, social particulier pour qu'une profonde transformation de la pensée puisse s'opérer. Or, il ne faut guère de doutes que nous vivons une époque critique.

Sortir des schémas établis : Reconnaître des droits à la nature

Que faire face à un tel constat ? Une des idées qui a émergé, dans divers pays du Monde, est de **reconnaître des droits à la nature** et plus spécifiquement de reconnaître la personnalité juridique à certaines entités naturelles.

Or, admettre de recourir à la théorie des droits de la personnalité ne va pas de soi pour tout un chacun dans notre culture et *a fortiori* pour une assez grande partie de la doctrine chez les juristes.

Pourquoi ?

- Car cela heurte le sens commun inconsciemment accoutumé aux principes du logos occidental qui plonge ses racines dans la logique aristotélicienne qui en synthèse tient en trois principes :
 - + le principe d'identité
 - + le principe de non-contradiction
 - + le principe du tiers exclu.
- Argument classique : La nature n'est pas l'humain donc ne peut être traitée comme l'humain : ne peut bénéficier de la personnalité juridique. Ce serait une contradiction de vouloir cela.

Qu'est-ce que cela révèle et que répondre ?

- Qu'il y a des choses, des idées qui paraissent impensables, inconcevables, illogiques et qui pourtant ne le sont pas toujours. On rencontre donc ici de l'incompréhension. Mais ne fut-ce pas le cas à différents moments de l'histoire lorsqu'un autre récit, une autre manière de comprendre le Monde a été proposé (Copernic, ou Einstein par exemple).
- Nous proposons une autre analyse et ce, en plusieurs points. Ainsi, peut-être n'est-il pas pertinent, tout d'abord, d'opposer frontalement les êtres humains et la nature, ce qui invite à questionner le premier principe celui de l'identité : ce principe affirme que ce que l'on qualifie de nature n'est pas ce que l'on peut qualifier d'humain.
- Or, il résulte de l'analyse qui précède que cette opposition qui semblait si nette et évidente entre Nature et Culture, entre Nature et êtres humains est fautive : la nature est en l'humain. L'humain est un être de nature. Mais il faut apporter une nuance importante. En effet, l'humain se distingue d'une multitude d'autres êtres de nature.
- Dès lors, il est à la fois A et non-A : à cet instant, on se rend compte, dans un deuxième temps, qu'il n'est pas pertinent d'opposer ces deux aspects qui en réalité se complètent. Ainsi, il existe des contradictions. Est-ce la fin du monde ? NON. Le comprendre permet de dépasser le principe de non-contradiction.

Comment faire pour formuler des solutions adaptées ?

- Il s'agit d'articuler ces deux aspects et ainsi de dépasser le principe du tiers exclu (cf. l'article de **Augustin Berque** ; telle est aussi l'idée maîtresse du principe dialogique élaboré par **Edgar Morin**).
- Il importe en effet d'ouvrir le champ des possibles et de faire place à d'autres représentations du Monde car il existe un continuum entre toutes les approches (cf. aussi les notions de potentialisation et d'actualisation de **Stéphane Lupasco**) et une demande récurrente par des milliers de peuples dans le Monde depuis des décennies d'un respect et d'une reconnaissance de leurs cosmologies.
- Or il existe beaucoup de façons différentes de penser dans le monde. Cf. celles des peuples autochtones notamment. On constate l'existence d'un vrai pluralisme des représentations, des mythes, des valeurs, des cosmogonies.
- En réalité, les contradictions qui se font jour à longueur de temps doivent être énoncées et formulées aussi clairement que possible. Loin d'anéantir la créativité/résilience du vivant sur Terre, elles peuvent – au contraire – aider à trouver des solutions pondérées tenant compte des besoins et des contraintes des différentes parties prenantes.
- L'opposition simple (simpliste) et évidente est celle entre une nature-objet (évidente pour un esprit occidental cartésien) et une nature-sujet (évidente pour les peuples autochtones de la planète). Cette opposition est-elle vraiment satisfaisante pour qui désire porter un regard critique et nuancé ? NON !

Comment dès lors faire dialoguer ces différentes façons de penser ?

- Nous savons tous qu'il n'y a pas UNE solution universellement valable (en vertu de laquelle une personne aurait forcément raison et une autre forcément tort, l'une serait le gagnant et l'autre le perdant, l'une serait une bonne personne et l'autre une mauvaise).
- Ainsi, il n'existe une solution universellement valable, une solution uniforme et univoque à tous les problèmes de la vie mais autant de solutions à trouver et à refaçonner sans cesse pour s'adapter aux cas par cas à chaque situation, à chaque époque, à chaque milieu de vie singulier.
- Cela fait échos à l'idée de l'animisme tel que défini par Philippe Descola : en vertu de laquelle « les non-humains pour les Achuars mais aussi pour d'autres sociétés ont des dispositions physiques qui les font vivre dans un monde qui leur est propre. » Cette idée rappelle aussi celle que le grand éthologue Jakob von Uexküll avait développée selon laquelle « chaque espèce vit dans un monde singulier qui est fondé sur sa capacité à utiliser du fait de sa biologie propre, des éléments de sa niche écologique. »
- Nous proposons une approche méso/dia/logique, active à la fois au plan logique et au plan ontologique, et doublement inspirée des travaux d'Augustin Berque sur la mésologie et d'Edgar Morin sur la pensée complexe et le principe dialogique.

Le point de départ : faire un pas de côté...

- S'intéresser à l'autre que soi, aux autres, qu'ils vivent en France, en Europe ou plus largement dans le monde. Voilà la clef.
- Tout cela amène alors à se décentrer, à faire un pas de côté, à se poser encore plus de questions, à être critique et auto-critique. En tant que français, nous nous représentons le monde d'une certaine façon. Mais il en existe bien d'autres qui mériteraient une part de notre attention. En effet, des cosmologies non-occidentales et en particulier des cosmovisions autochtones peuvent s'avérer inspirantes :

cf. par exemple, le diagnostic croisé de santé du fleuve Rhône, de ses glaciers à son delta organisé par **Eric Julien** avec l'aide de **Arregoce CONCHACALA**, Gouverneur du peuple Kogi (Colombie) et de plusieurs autorités traditionnelles de sa communauté et une cinquantaine de scientifiques du 25 septembre au 18 octobre 2023 :

« Les glaciers sont les « cerveaux » des fleuves, qu'ils informent de leur source jusqu'à leur embouchure. Leur disparition serait une catastrophe. Ne pourriez-vous pas décréter les zones glaciaires de vos montagnes, sanctuaires de l'humanité ? »

« en apparence, le fleuve est beau, le glacier du Rhône encadré par les arêtes de montagnes offre un magnifique paysage... les gens viennent marcher dessus ou se faire photographier. Partout il y a des routes, des voitures. C'est votre façon de faire, et nous n'avons pas à la juger. Mais de notre point de vue ce glacier et l'ensemble du fleuve sont moribonds. Ils sont en train de mourir, asphyxiés. Ils ne peuvent plus remplir leurs fonctions pour la santé du territoire. Pour nous un territoire fonctionne comme un corps humain. Il a des fonctions respiratoires, cérébrales, vasculaires. En détruisant ces fonctions vous détruisez la vie. Ce qui est fait est fait, mais si au moins vous pouviez sauver ce qui peut encore être sauvé. Aujourd'hui vous devez faire un choix clair.

« 1) soit vous continuez à détruire la nature, le vivant, à faire croire à vos enfants que l'artificiel et le détruit sont normaux. Nous appelons ce choix « Shikwakala ». Alors les catastrophes et les destructions vont se multiplier, beaucoup plus vite que vous ne l'imaginez et cela va être terrible.

« 2) soit nous essayons ensemble de faire la paix avec la nature, de partager nos connaissances, de l'espoir et des espaces de reconnections pour les jeunes, de sauver et de soigner les espaces naturels qui peuvent encore l'être. Nous appelons cette voie « Chendukua » celle de la paix avec la nature, et la tout est encore possible. Ce choix n'est pas facile. C'est un vrai casse tête, qui demande de profondes remises en question. Pour nous, le réchauffement climatique, les destructions, sont avant tout dans vos têtes. Il faudrait ralentir, vous poser, faire la paix avec l'eau, l'air, les montagnes, les glaciers. Si vous faites ce choix, de Chendukua, nous sommes prêts à le faire avec vous. Nous devons unir nos forces, nos voix pour faire la paix avec la nature », Arregoce
CONCHACALA.

Le principe unitaire de vie chez les Kanak de Nouvelle-Calédonie

- Même en France, contrairement à ce qu'on pourrait peut-être penser, il existe une pluralité de visions, mais elles ne sont pas très connues : cf. le **principe unitaire de vie** chez les Kanak de Nouvelle-Calédonie : « *Le principe unitaire de vie qui signifie que l'homme appartient à l'environnement naturel qui l'entoure et conçoit son identité dans les éléments de cet environnement naturel constitue le principe fondateur de la société kanak.* »
- Ce principe qui fonde le recours aux droits de la nature en faveur de certains éléments de l'environnement (articles 110-3, 242-16 et 242-17 du code de l'environnement de la Province des Iles de Loyauté en Nouvelle-Calédonie (depuis peu les requins et les tortues sont protégées pour elles-mêmes au titre du régime des entités juridiques naturelles ; régime qui comporte lui-même des limites pour rendre possibles les fêtes rituelles ; cf. les travaux de Victor David).

- Article 110-3 du Code de l'environnement de la Province des îles Loyauté (CEPIL) : "**Le principe unitaire de vie** qui signifie que l'homme appartient à l'environnement naturel qui l'entoure et conçoit son identité dans les éléments de cet environnement naturel constitue le principe fondateur de la société kanak. Afin de tenir compte de cette conception de la vie et de l'organisation sociale kanak, **certains éléments de la Nature** pourront se voir reconnaître une **personnalité juridique** dotée de droits qui leur sont propres, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »
- Article 242-16 du CEPIL : "Sur le territoire de la province des îles Loyauté, en application du principe unitaire de vie édicté à l'article 110-3 et afin de tenir compte de la **valeur coutumière dans la culture kanak, les éléments de la nature, espèces vivantes et sites naturels** énumérés à l'article 242-17 se voient reconnaître la **qualité d'entité naturelle sujet de droits**. Des droits fondamentaux leur sont reconnus. Elles n'ont pas de devoirs. Ni les entités naturelles sujets de droit, ni leur porte-parole, ni la province des îles Loyauté ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages qu'elles pourraient causer."
"Chaque entité naturelle sujet de droit dispose d'un intérêt à agir, exercé en son nom par le président de la province des îles Loyauté, par un ou plusieurs porte-paroles, conformément aux articles 242-22 et 242-23, par les associations agréées pour la protection de l'environnement et les groupements particuliers de droit local à vocation environnementale dont il est fait mention aux articles 124-1 à 124-3 du présent Code."
- Article 242-17 du CEPIL : "Les **requins** et les **tortues marines** sont des entités naturelles sujets de droit au sens de la présente section. D'autres éléments du vivant ainsi que des sites et monuments naturels pourront être reconnus comme entités naturelles sujets de droit par l'assemblée de la province des îles Loyauté au titre de la présente section, sur proposition d'autorités coutumières par acte coutumier, de GDPL à vocation environnementale ou à l'initiative du président de l'assemblée de province après avis des autorités coutumières."

Singularités et pluralisme.

De manière générale, on ne fait sans doute pas assez de place au **pluralisme** dans les sociétés occidentales. Au lieu de cela, on nous apprend très tôt dans notre existence à cloisonner les savoirs, à séparer ce qui est en réalité relié et à cultiver avant tout les **singularités**. Nous sommes tous des êtres singuliers et nous aspirons tous à être respectés. Cela n'est possible que si l'on défend les valeurs de la **solidarité** et de la **justice** qui animent ce grand tout social qui lie toutes les communautés terrestres sur cette **Terre** que l'on appelle « notre » **Monde**.

Le sens du mot « nature »

- En s'ouvrant à d'autres cultures que la culture européenne, on se rend compte que le mot « nature » qui peut nous paraître si évident n'est pas si évident que cela en réalité. Le mouvement en faveur des droits de la nature questionne ainsi ce terme et à tout le moins l'opposition stérile qui est faite entre Nature et Culture. D'ailleurs dans diverses langues du monde, il n'existe pas de terme équivalent pour désigner la nature. On s'en rend compte en accédant à d'autres visions du monde que la nôtre.

Philippe Descola le rappelle très régulièrement en évoquant la culture des Indiens Achuars : « Non seulement les Achuars n'ont pas de terme pour désigner la nature, mais c'est un terme quasiment introuvable ailleurs que dans les langues européennes, y compris dans les grandes civilisations japonaise et chinoise. (...) La nature est le produit d'une **anthropisation**.

- Pour les Achuars, les non-humains sont tout sauf ce que nous entendons en tant qu'europpéen par le terme de nature. Ils sont des partenaires sociaux qui ne sont pas divinisés ni sacralisés puisqu'on les chasse, qu'on les mange, plantes comme animaux. Néanmoins, ils sont dotés d'une dignité de sujets qui permet une communication de sujet à sujet. »

La fausse bonne idée : extérioriser la nature

- Il n'y a pas de nature sans l'être humain, ni d'être humain sans nature. Les êtres humains représentent ainsi une expression singulière de la nature au même titre que toutes les autres espèces vivantes et, plus largement, de tout ce qui existe sur Terre.
- Pourtant, le plus souvent, nous pouvons constater que nos réflexes relèvent d'une approche anthropocentrique qui fait écho à l'éthique environnementale dominante.
- Nous savons en effet qu'une partie des occidentaux a souhaité **extérioriser la nature**, la mettre à distance afin de mieux s'en arracher (cf. *Les animaux dénaturés* de **Vercors**) et de mieux l'exploiter. En somme, certains se sont crus autorisés à penser que puisque la Nature pouvait être dangereuse, il était légitime de tout faire pour la dominer, l'asservir et la considérer comme une chose sans valeur intrinsèque mais regorgeant d'utilités pour l'espèce humaine. En raisonnant ainsi ils se sont bercés d'illusions et ont pensé développer des pouvoirs quasi divins. S'appuyant sur diverses réalisations techniques leur donnant l'illusion d'être les maîtres du Monde, ils ne se sont pas rendus compte qu'en raisonnant ainsi ils se mutilaient peu à peu en niant leur part de Nature. En raisonnant de façon très égoïste et à court terme sur plusieurs générations, ils ont installé un système de pensée, d'exploitation des ressources de la Nature et de surproduction de biens et services parfois utiles, parfois inutiles.

- Cette logique dont les méfaits sont expliqués et dénoncés dans le rapport *Meadows* de 1972 a grandement nourri les polycrises écologiques que nous connaissons à l'orée du XXI^{ème} siècle.
- On se rend compte aujourd'hui, en 2023, qu'il n'est pas pertinent d'extérioriser la nature ; de la mettre à distance. Quand nous parlons d'êtres humains et de Nature, nous parlons d'une seule et même chose qui a de multiples dimensions et qui évolue dans un tissu de relations profondément interdépendantes.
- On peut dès lors avoir envie de se tourner vers d'autres éthiques : comme le biocentrisme (Bio : vie, vivant) ou encore l'écocentrisme (Oikos : la demeure). Mais pourquoi obliger à choisir une éthique plutôt qu'une autre et à exclure les autres ?

L'éthique environnementale mésocentriste

- Nous vous proposerons une forme d'éthique environnementale, que nous appelons « **mésocentrisme** » dont l'originalité tient au fait qu'elle est nodale ! Sa vocation première est de tendre la main aux autres éthiques, aux autres cosmologies, aux autres façons de penser.
- En effet, notre idée est de développer une **éthique outil** qui serait **au carrefour des droits humains, des droits du vivant et des divers écosystèmes terrestres de la nature**.
- Sa particularité est de relier, d'articuler les 3 éthiques clef déjà évoquées car nous croyons que les êtres humains, le vivant en général et plus largement encore l'ensemble des éco-systèmes terrestres ont vocation à vivre ensemble, idéalement en situation de symbiose, de coopération et non pas de pure compétition.

- En Amérique du Sud mais pas que, sur tous les continents à dire vrai, certains peuples ont ainsi une autre vision du monde que celle qui domine chez les occidentaux et les pays industrialisés. Ils prônent un monde en harmonie où les êtres humains sont une composante de la biosphère au sein de laquelle tout organisme vivant évolue en interaction avec tout ce qui y existe, tant du point de vue physique que métaphysique.
- Cette approche globale, multidimensionnelle, systémique est qualifiée de « complexe » par Edgar Morin. Elle reflète **tout « ce qui est tissé ensemble »** => la Nature n'est pas qu'un environnement extérieur à l'humain, elle est l'humain ; et l'humain est la Nature. Elle est en nous ; nous sommes en elle, mais nous n'en sommes qu'une partie, une **fraction**, avec nos **singularités** et tous ensemble, avec tout ce qui EST sur Terre nous faisons **système**.
- Ainsi, nous pourrions tout aussi bien dire que, d'une part, nous sommes la Nature et, d'autre part, nous ne sommes pas la nature (A et non-A). En fait nous sommes bien une fraction de la nature (elle est bel et bien à l'intérieur de nous ; nous en sommes une **émergence**) mais nous ne sommes pas toute la nature (elle existe aussi à l'extérieur de nous).
- L'organisation en système produit des qualités ou propriétés inconnues des parties conçues isolément : les émergences. Les propriétés inconnues à l'échelle des constituants émergent dans et par cette organisation.

- Les cosmovisions andines illustrent cela. En effet, elles sont articulées autour d'une dualité, autour d'une **recherche de l'harmonie des opposés**. Elles incarnent une double énergie qui féconde tout ce qui existe sur Terre :
 - **l'énergie féminine de Pachamama** (la Terre-mère),
 - **et l'énergie masculine de Pachataita** (le Père-Ciel).
- Ainsi, l'être humain, ayant les pieds dans le sol et les mains tendues vers le ciel, résulte de cette tension.
- **La particularité de cette dualité est d'être conjonctive et non pas disjonctive** : elle relie au lieu de séparer.

Le paradigme de la complexité c'est l'art de relier tout en distinguant.

La démarche consiste à faire un **aller-retour incessant** :

- entre certitudes et incertitudes,
- entre l'élémentaire (le particulier, le singulier, le spécifique) et le global,
- entre le séparable et l'inséparable.

Le dualisme Nature/Culture et le couple Nature-Culture

- Il est donc important d'approfondir la notion de **dualisme** car souvent on réduit le dualisme à **l'art de séparer** et on évoque ce pauvre **Descartes**. Mais il existe, à notre sens, 2 formes de dualisme qui ont en commun de s'appuyer sur **l'art de distinguer** :
 - l'un **distingue pour séparer** : c'est le trop fameux dualisme cartésien...
 - l'autre **distingue pour relier** : c'est le cas de diverses cosmovisions autochtones et notamment andines qui renvoient au « **buen vivir** » (buen vivir) qui pourrait formellement se matérialiser par le tiret que nous mettons entre Nature et Culture : Nature-Culture. Un tiret et pas un slash ! Ce tiret est ainsi ENTRE la Nature et la Culture : cela **favorise le dialogue** entre différents points de vue ; cela crée les conditions d'un dialogue ouvert, interculturel.
- En l'occurrence, d'un point de vue logique, on **se situe au milieu ou encore dans un intervalle, un entre-deux**. Cela permet alors d'articuler deux notions trop souvent diamétralement opposées : **Les droits humains ET les droits de la Terre-Mère** lesquels relèvent, pour nous, de l'ensemble plus vaste des droits de la nature.
- Ces deux types de droits sont en effet complémentaires, les deux faces d'une même réalité. C'est cela qu'enseigne la philosophie du *Buen Vivir*, laquelle se positionne dans la mouvance des droits de la Nature. Le *Buen Vivir* prône le respect et l'harmonie avec le Vivant auquel il reconnaît une véritable **valeur intrinsèque**.

Le principe dialogique

- **L'éthique environnementale mésocentriste** que nous proposons vise donc à articuler les 3 dimensions en jeu : l'humain, le vivant et la biosphère car l'être humain est bien une forme de vivant qui vit dans la biosphère !
- Cette approche mésocentriste permet donc de résoudre le **dilemme actuel de l'Humanité**. Il s'agit en effet de s'autoriser à dépasser les **trois principes clefs de la logique aristotélicienne** (identité ; non-contradiction ; tiers exclu) et de ne pas rejeter **les contradictions** en les considérant comme inadmissibles ! En effet, **rien ne sert de les nier ; il est même de notre responsabilité de les articuler. Voilà le principe dialogique** qui refait surface !

La complémentarité des droits humains et des droits de la nature

- Selon notre conception, les droits de la nature viennent compléter les droits de l'homme et leur apportent une dimension systémique qui leur faisait cruellement défaut. Ils ont notamment vocation à s'articuler avec le droit de l'environnement. Ensemble ils permettent de comprendre que puisque les êtres humains sont dans la Nature – ils en sont une partie –, protéger les droits de la Nature, c'est aussi protéger les droits humains. De ce fait, protéger les droits humains devrait nous inciter à aussi protéger la Nature ; sinon nous créons une rupture logique et nourrissons une discrimination à l'encontre de la Nature en croyant que c'est à la fois légitime et souhaitable. Or cela n'est ni l'un ni l'autre. C'est une idée en trompe-l'œil aux effets puissamment délétères. En effet, en déconsidérant la Nature, nous nous avilissons puisque nous en sommes l'une des multiples expressions, l'un des nombreux rouages.
- Ainsi, il nous paraît décisif de comprendre que les droits de la nature ne sont pas une négation des droits humains ; bien au contraire, ils les enrichissent tout en les remettant à leur juste place grâce à une approche systémique qui permet d'appréhender la manière dont ils sont reliés.
- Laquelle approche systémique permet de développer une pensée complexe au sens développé par **Edgar Morin** qui se base sur le terme « *complexus* », ce qui est tissé ensemble.

Merci de votre attention

FIN